



LE DIRECTEUR GENERAL

Dakar, le 17 NOV 2014

NOTE DE SERVICE N° 049-11-2014

Objet : Création du Comité Technique de l'Académie Africaine de Finance Islamique (AAFI) au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

Article premier : Création du Comité Technique

Dans le cadre de la convention CESAG-INCEIF-ICD, il est créé, au sein du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), un Comité Technique de l'Académie Africaine de Finance Islamique (AAFI).

Article 2 : Composition du Comité Technique

Le Comité est composé des membres ci-après :

Direction Générale

- Dr. Adama Guiro SENE, Conseiller du Directeur Général, Chef de Département CESAG Grande Ecole par intérim ;
- M. Alexis KOUASSI, Responsable Cellule Assurance Qualité, Responsable Cellule Budget et Contrôle de Gestion ;
- M. Aboudou OUATTARA, Responsable Salles des marchés, Responsable Suivi-évaluation PMBF ;

Direction de la Formation

- M. Moussa YAZI, Directeur de la Formation, Chef de Département CESAG – BF-CCA ;
- Dr. Bertin CHABI, Chef de Département CESAG Executive Education ;
- M. Moussa DIENG, Chef de Département CESAG Langues ;
- Mme Audry MONI CAPOCHICHI, Responsable de la Cellule FOAD et Innovation pédagogique ;

.../...

Direction de la Recherche et de la Consultance

- Dr. Hadiza MOUSSA SALEY, Chef de Département CESAG Ecole Doctorale ;

Secrétariat Général

- M. Abdoulaye COULIBALY, Chef de Département Administration et Ressources Humaines ;
- M. Racine GUENE, Chef de Département Ressources Pédagogiques.

Article 3 : Organisation du Comité Technique

Le Comité Technique est présidé par M. Moussa YAZI, Directeur de la Formation, Chef de Département CESAG – BF-CCA.

Son secrétariat est assuré par Monsieur Racine GUENE, Chef de Département Ressources Pédagogiques.

Article 4 : Attributions du Comité Technique

Le Comité Technique est chargé de :

- réévaluer le document de projet de l'Académie Africaine de Finance Islamique ;
- proposer un plan d'actions 2014-2015 ;
- proposer des modalités de mise en œuvre du plan d'actions ;
- valoriser le plan d'actions ;
- étudier les possibilités et les modalités de formation des formateurs ;
- proposer et soumettre au Directeur Général toute action allant dans le sens de l'opérationnalisation de l'Académie.

Article 5 : Utilisation de personnes ressources

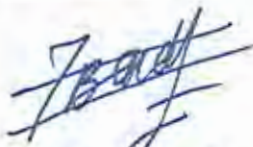
Le Comité Technique peut faire appel à toute personne ressource dont l'expertise est jugée nécessaire pour le bon déroulement de ses travaux.

Article 6 : Rapport du Comité Technique

Les résultats des travaux du Comité Technique sont soumis au Comité Pédagogique pour avis, et au Directeur Général pour décision.

Article 7 : Prise d'effet

La présente note de service abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Elle prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.



Pr. Boubacar BAIDARI